

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande du Transporteur relative au projet de renforcement du réseau de transport À 315 kV de l'Abitibi (Dossier R-3797-2012)*

### Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 30 avril 2012, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) en vue d'obtenir son autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi (le **Projet**).

Le Projet découle du *Plan d'évolution du réseau de l'Abitibi*. Il vise notamment à répondre à la croissance de la charge minière des clients d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité. Le coût total du Projet s'élève à 118,8 M\$.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5<sup>o</sup>) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'au Transporteur au plus tard **le 18 mai 2012 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard **le 25 mai 2012 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie, ainsi qu'à son Centre de documentation.

La Régie n'accordera aucuns frais aux intéressés pour la préparation de leurs observations écrites.

La demande d'Hydro-Québec, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie, au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)